



DEFINITION DU HANDICAP

Constitue un handicap, toute **limitation d'activité** ou **restriction de participation** à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005)



Près de 80% des handicaps ne sont pas visibles.



Le handicap de naissance n'est pas le plus répandu.

85% des personnes en situation de handicap le deviennent au cours de leur vie
(conséquences de maladie, accidents, vieillesse...)

➔ Pourquoi et comment faire valoir votre situation de handicap : [retrouvez notre fiche pratique ici.](#)

Vos représentants et vos correspondants « handicap » locaux de FO sont à votre disposition pour vous accompagner dans le cadre de ce nouvel accord.

RETROUVEZ L'ACTUALITE DE FO A ENEDIS SUR NOTRE PAGE INTRANET.